Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 83860

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-53-83860

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																						

Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.				p1a																				
Établissements d'enseignement.						p2b																		
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																							
Service de garderie		6541	★																					
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																								
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Détachée (isolée)			★		★																			
5- NORMES DE LOTISSEMENT																								
5-1- TERRAIN																								
Largeur (mètre)	min.		30		35																			
Profondeur (mètre)	min.		30		60																			
Superficie (mètre carré)	min.		900		2100																			
6- NORMES DE ZONAGE																								
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Avant (mètre)	min.		13		15																			
Latérale 1 (mètre)	min.		4		6																			
Latérale 2 (mètre)	min.		6		6																			
Latérale sur rue (mètre)	min.		13		15																			
Arrière (mètre)	min.		8		15																			
Arrière sur rue (mètre)	min.		8		15																			
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
Hauteur (étage)	min./max.		2/3		2/3																			
Largeur (mètre)	min.		6		10																			
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		36		100																			
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																								
7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES																								
8- ARTICLES APPLICABLES																								

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
La hauteur totale maximale à respecter pour le bâtiment principal est de 12,5 mètres.	
La hauteur totale minimale à respecter pour le bâtiment principal est de 6,5 mètres.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
	CA-37	2016-04-13